

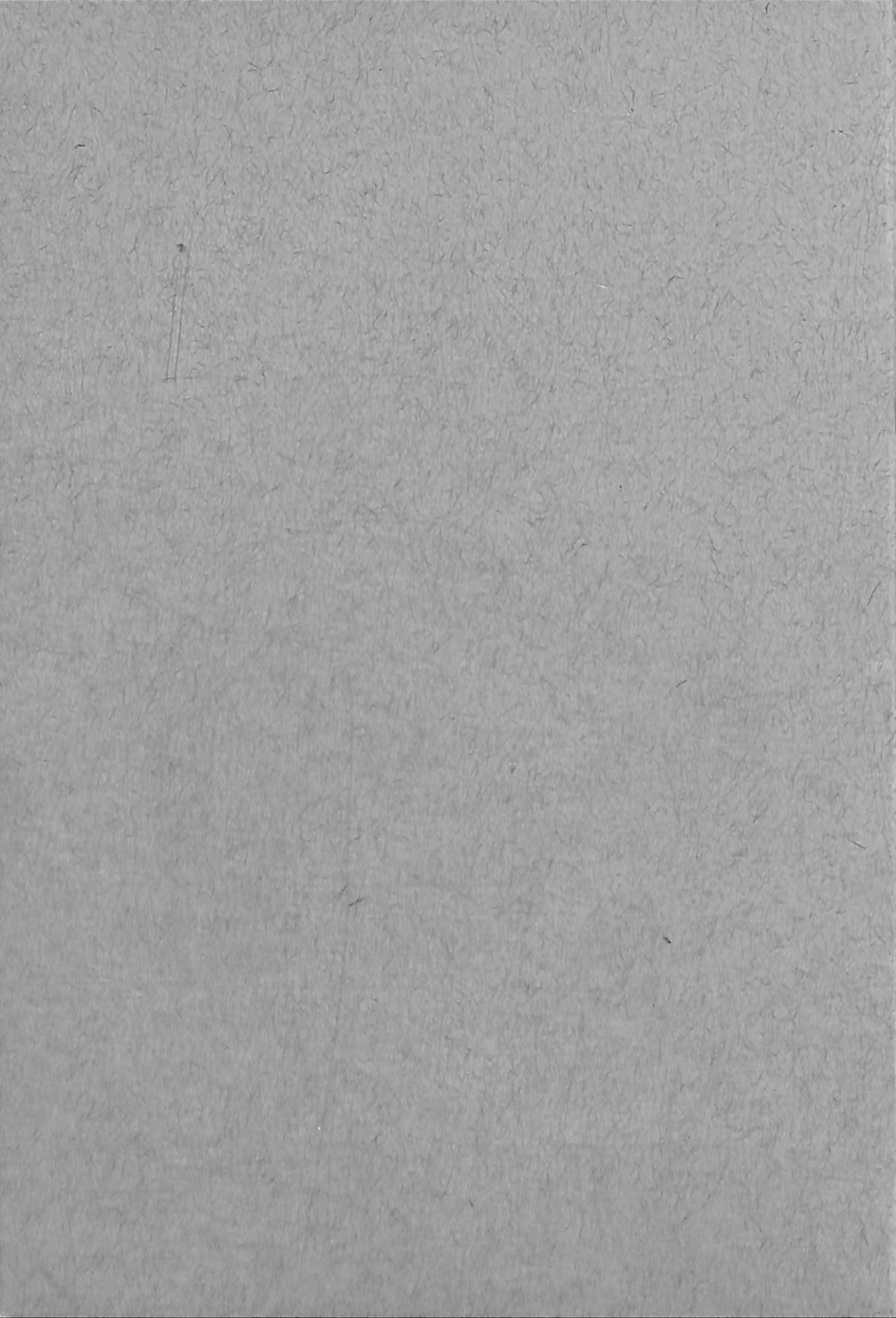
Extrait de

LIVRES ET LUMIÈRES AU PAYS DE LIÈGE

(1730-1830)

Sous la direction de Daniel Droixhe,
Pol-P. Gossiaux, Hervé Hasquin et
Michèle Mat-Hasquin

DESOER ÉDITIONS
LIÈGE
1980



CONTESTATAIRES ET APOLOGISTES AU XVIII^e SIÈCLE

POUR UNE NOUVELLE LECTURE
DE QUELQUES ÉCRITS DE GILLES LÉGIPONT ¹

par

Etienne HÉLIN
Université de Liège

Au jeu qui consiste à interpréter le passé à la lumière de l'actualité, le pédagogue est toujours gagnant, l'historien souvent perdant. Le premier doit coûte que coûte apprivoiser l'inconnu : généralisations osées, analogies parfois impertinentes, comparaisons qui ne sont pas toujours raisons et bien d'autres peccadilles seront absoutes s'il a insufflé à son élève le goût du général, l'audace de regarder plus loin que son manuel, sa classe, sa province. L'historien, lui, est persuadé que rien ne se répète ; chaque génération est prisonnière de son originalité ; une période est donc réfractaire à toute annexion et il faut en respecter l'irréductible étrangeté.

Dans cet essai, nous allons plaider une exception. A notre avis, il y a des analogies entre l'apologétique catholique du XVIII^e siècle et les réflexes conservateurs du XX^e siècle finissant, entre le harcèlement des journalistes « philosophes » et l'omniprésence des contestataires, parce qu'il y a, à deux siècles de distance, semblable tactique offensive et semblable désarroi de la défense. Là s'arrête le parallèle. Inutile de faire intervenir une prétendue « nature humaine » qui sèmerait en chacun les germes du conflit sans cesse attisé entre le remue-ménage des créateurs et l'ordre indispensable à la vie en commun, entre l'inspiration et l'institution. N'allons pas non plus invoquer une sorte de continuité révolutionnaire : les philosophes des Lumières ont eu pour pos-

térité les libéraux individualistes du XIX^e siècle, une espèce en voie de disparition et que vomissent les contestataires d'aujourd'hui.

Notre démarche est terre à terre. La manière de diffuser les Lumières nous importe plus que leur originalité, l'attitude des protagonistes plus que le bien-fondé de leur cause. A ce niveau, point n'est besoin de viser les étoiles de première grandeur. Une ville moyenne — comme Liège — des écrivains qui ne sont ni des génies ni des nullités, ont quelques chances d'être représentatifs, comme disent les sociologues ; en d'autres termes, de refléter sans de trop criantes déformations, les aspects habituels et quotidiens de la longue fermentation qu'est l'histoire des mœurs au XVIII^e siècle.

1. Un soldat oublié : Gilles Légipont.

Il fut baptisé à Charneux, village prospère au ban de Herve, le 16 mars 1717², et nous ignorons tout de son milieu familial. La seule homonymie ne suffit pas à prouver qu'il était de la parentèle d'Olivier Légipont, le savant bénédictin natif de Soiron dont la carrière se déroula en Rhénanie, en Autriche et en Bohême³. D'après le chanoine J. Daris, qui eut en mains tant d'archives du Séminaire, Gilles Légipont y aurait fait de « brillantes études » avant d'y enseigner la théologie⁴, ce qui n'est pas incompatible avec les fonctions de vicaire qu'il assumait à Saint-Nicolas au Trez, modeste paroisse du quartier de l'Ile à Liège. Le 23 janvier 1747, il est pourvu de la cure de Saint-Georges par un des rares laïcs qui avait conservé le droit de collation : Maximilien-Henri comte de Berlo, chambellan de l'Electeur de Cologne, gouverneur de la Citadelle et général-major des troupes liégeoises⁵. On aimerait savoir si cette faveur traduisait l'estime qu'un grand seigneur bien en cour éprouvait pour un jeune prêtre instruit. En l'occurrence, les abus si souvent reprochés au patronage des laïcs, ne se constatent pas à Saint-Georges. Le clergé ne devait pas être accablé de besogne dans cette paroisse qui comptait environ 300 âmes, groupées dans la soixantaine de maisons à proximité du carrefour que Féronstrée faisait avec la rue de la Grasse Poule⁶. Des talents d'administrateur de Gilles Légipont, on ne sait quasi rien

car les archives de la cure se réduisent à une mince liasse. Tout au plus faut-il signaler qu'il est un des deux curés de la Cité à ne pas obtempérer aux prescriptions sur la tenue des registres paroissiaux ; il mélange communions, mariages et décès de ses paroissiens, alors que ses confrères les ordonnent en séries distinctes. Par ailleurs, il connaissait bien ses ouailles comme l'attestent et le soin avec lequel sont rédigés les rôles de la capitation de 1791 et les réponses qu'il fournit à l'enquête sur les menses des pauvres et lors de la visite archidiaconale de 1775 ⁷.

Il n'y aurait là rien que de très banal si Gilles Légipont ne s'était distingué par son zèle en tant qu'examineur synodal, charge qui lui aurait été conférée avant 1747 ⁸. C'est à ce titre qu'il suivit la parution du *Journal Encyclopédique*. On verra ci-dessous (pp. 56-57) ce qu'il y censurait et comment il le dénonça à l'Université de Louvain. Tous les auteurs qui ont retracé ces péripéties s'accordent à mentionner l'initiative de notre curé mais ils sont visiblement plus intéressés par ce qui se passe en haut lieu : les intrigues à la Cour du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière ⁹, la diplomatie pontificale ¹⁰, les attermolements du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse à Bruxelles ¹¹.

En 1773, Velbruck, qui vient d'obtempérer à la bulle de suppression des Jésuites, désire cependant les conserver à la tête du collège aristocratique qu'ils ont fondé sur les hauteurs de sa capitale. Il nomme Gilles Légipont président de l'Académie Anglaise qui, sous une étiquette nouvelle, va maintenir à Liège un établissement modèle ¹². J. Daris, rapporte que Légipont « prit une certaine part à la polémique contre les déistes » mais « ne publia pas son ouvrage contre Raynal » ¹³. L'année suivante, en 1782, il dédie à Waleran-Michel, comte de Borchgrave, grand prévôt de la cathédrale et, à ce titre, archidiacre de Liège de 1772 à 1782, un long traité *De morali christiana* ¹⁴ qui ne nous apprend pas grand'chose sur son auteur, sinon que celui-ci, comme tant de théologiens moralistes, répète et s'assimile les définitions et les propositions, les objections et les réponses de l'École au point qu'un apport personnel est indécélable aux yeux du profane. En vain y chercherait-on une allusion à l'actualité : les chapitres intitulés *De officiis erga proximum* (pp. 131-138 et pp. 293-298) qui énumèrent les 16 caractères propres à distinguer la vraie

charité, ne laissent pas soupçonner le sort des malades, des vagabonds, des pauvres. Et pourtant deux tiers des paroissiens de Gilles Légipont lui demandaient l'aumône ! Même froideur intemporelle, même rhétorique satisfaite dans les longs extraits — insérés en français vers la fin du traité en latin — dus à la plume proluxe de l'abbé François, auteur d'un *Discours sur les preuves de la vérité chrétienne* (pp. 254-280) et de *Beauté, sagesse, divinité de la morale de Jésus Christ* (pp. 305-327) ¹⁵. A si bien vanter le « charme » de cette morale (p. 305) nos apologistes semblent avoir perdu de vue que l'Évangile était d'abord défi et contestation...

Le 20 décembre 1788, Gilles Légipont fut élu doyen du concile de Liège. Il vécut jusqu'au 12 février 1795 ¹⁶, assez pour assister à la ruine du monde qui lui était familier : le riant Pays de Herve écrasé de réquisitions et dépeuplé par le typhus, le prince-évêque chassé par les sans-culotte de l'armée Sambre-et-Meuse, les patriotes, les jacobins puis les conventionnels devenus tout-puissants faisant du clergé le bouc émissaire des malheurs du peuple.

2. Journal d'un curé de la ville.

Notre militant oublié n'a rien de commun avec un héros de Bernanos, et pourtant... Alors que nous ne savons rien du train-train ordinaire et, a fortiori, des combats religieux qu'ont peut-être mené des milliers de ses confrères ¹⁷, lui a tenu un registre où il consigne au jour le jour les mariages qu'il bénit et les funérailles auxquelles il préside. En retournant le volume, il a rempli toujours dans l'ordre chronologique, une sorte de pêle-mêle, hélas bien incomplet ¹⁸. Encore que les titres et césures fassent défaut, on serait tenté de distinguer quatre parties principales et de les désigner comme suit.

A. Discipline et ferveur dans la paroisse.

Telle était la misère à Liège au XVIII^e siècle, que l'on ne s'étonnera pas de ce que le partage du legs du prince-évêque Georges-Louis de Berghes (1722-1744) ait suscité murmures et

émeutes. Son successeur, Jean-Théodore de Bavière édicta trois mandements en vue de restaurer l'ordre. Ils sont fidèlement recopiés par notre curé lequel est cependant entré en charge trois ans après la vigoureuse remise au pas à laquelle procéda Jean-Théodore¹⁹. Au passage, Gilles Légipont réagit avec l'indépendance qui caractérise alors tant d'ecclésiastiques liégeois : il note que le Conseil Privé n'a assigné aucune somme d'argent en vue de célébrer l'anniversaire du Prince défunt et que, dans ces conditions, il ne s'estime pas tenu d'assumer cette nouvelle charge.

Plus loin (pp. 99-104) sont consignés le mandement du Chapitre de Saint-Lambert *sede vacante*, ainsi que l'arrêté d'application, signé le jour même (8 novembre 1771) par H. Mouillard secrétaire du Chapitre ; ce nouvel épisode dans l'épineuse controverse à propos des dispenses des bans de mariage marquait le succès des dignitaires ecclésiastiques sur leur évêque : Légipont obtempère en expliquant la nouvelle procédure à ses paroissiens lors de la grand-messe du 2 décembre 1771²⁰.

Deux douzaines de préceptes édifiants s'inspirent des psaumes et des évangiles ; peut-être s'agit-il de thèmes à développer en sermons. Ils sont suivis d'une ébauche de dialogue entre Marie et l'Ame, puis de prières paraphrasant quelques passages du *Cantique* et de l'*Ecclésiaste*, avec cette onction suave auxquelles les jeunes oreilles d'aujourd'hui ne sont plus guère habituées²¹.

Deux neuvaines solennelles sont célébrées dans l'église Saint-Georges pour fêter le 100^e anniversaire d'une confrérie de la Vierge. Outre les actions de grâce, Légipont y vante la magnificence de son temple, le nombre des offices, énumère les 9 prédicateurs (dont Rendeux, aumônier du prince) et publie la bulle pontificale qui accorde indulgence plénière aux fidèles. Il se félicite ensuite de l'admirable concours du peuple, du succès de la musique grande ou petite, du bon goût de l'argenterie et du trône de la Vierge « en fleurs qui imitaient si bien la nature qu'il a été jugé du public pour être le plus brillant de la ville »²². Bref, on devine un prêtre sensible certes à la pompe et au « qu'en dira-t-on » mais zélé. Plus tard (en 1773, p. 104), il note avec satisfaction l'adhésion de deux jeunes gens à la confrérie.

B. Attaque contre le *Journal Encyclopédique*.

Entretemps le ton a changé. A la ligne qui suit le pieux triomphe de la neuvaïne, Légipont enchaîne : « en 1757, j'ai fait un ouvrage en deux volumes in 8° dont voici le titre : *La Vérité de la Religion avec une réfutation du Journal encyclopédique dédié à Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Jean-Théodore, évêque et prince de Liège & par les doien et curé du concile de Liège*. Le synode de Liège a envoyé le dit ouvrage avec son votum à Sa Sérénissime Eminence à Munich. Le dit Journal Encyclopédique s'imprime à Liège et renferme bien des choses contre la Religion et les mœurs ». Les deux volumes en question n'ont apparemment jamais été publiés²³ mais il est hors de doute désormais que l'initiative est partie de Légipont et que le synode l'a considéré comme son porte-parole.

Les pages 47 à 50 compris sont enlevées ; notre polémiste y résumait-il sa dédicace, son exorde ou son plan ? Toujours est-il que les 12 pages suivantes s'en prennent non pas à l'ensemble du *Journal*, mais à des articles visés volume par volume, année par année. La première partie du tome 1 ne bénéficie pas de l'indulgence accordée aux débutants. On y vante l'*Encyclopédie*, supprimée à Paris dès 1752, et *La Pucelle d'Orléans*, « ouvrage infernal » condamné à être brûlé en place de Grève et réprouvé par l'Inquisition romaine (pp. 51-52).

En faisant l'éloge du système de Maupertuis (à propos des monades leibniziennes), le *Journal* accepte « l'horrible fatras du fatalisme ancien et moderne » (pp. 52-54) puis aggrave son cas en jetant la suspicion sur l'authenticité des livres sacrés (p. 54). Qu'ils citent des vers de Voltaire, les aversions ou les goûts qu'on lui prête, les journalistes se font chaque fois épingleur pour complicité d'impiété (pp. 54-55, 63-64). Retour au matérialisme avec la condamnation de *De l'Esprit* — qui venait de paraître (en 1758) et que Légipont ne connaît que par ouï-dire — et avec la publicité que le *Journal* fait en faveur de *L'Homme-Machine* (pp. 56-57).

Le Montesquieu des *Lettres Persanes* (pp. 59-61) est une cible dont les dimensions éclipsent des auteurs moins vantés : Pope (p. 57) et Blondel (p. 58)²⁴.

Légipont exhorte Jean-Théodore de Bavière à préserver la foi de son Eglise, fille de Rome, et à ce prélat bon vivant, il cite en exemple Justin, qui subit le martyre plutôt que de renoncer à ses convictions (p. 61).

Si abrégés que soient ces articles par rapport aux deux volumes de *La Vérité de la Religion*, il en ressort que notre apologiste est à ce point acharné dans son réquisitoire qu'il se laisse entraîner à combattre à la fois l'essentiel et l'accessoire : religion révélée et fictions poétiques, philosophie fondamentale et observances rituelles. Le relevé des passages incriminés dans le *Journal Encyclopédique* des années 1756, 1757 et 1758, occupe deux pages in-folio (pp. 63-65).

C. Censure des théologiens de Louvain.

Inutile de reprendre par le menu une argumentation publiée dès son principe, qui provoque une polémique tapageuse avant d'être reprise, depuis Daris, par la plupart des historiens qu'intéresse la propagande philosophique à Liège ²⁵.

Légipont a conservé (pp. 65-66) copie de la lettre qu'il adresse, le 27 avril 1759, à M. de Beauvais-Raseau, docteur en théologie, président du petit collège de Louvain, afin d'obtenir de « l'illustre académie » qu'elle inspecte le *Journal* et détermine s'il est bien exact qu'il s'abreuve aux mêmes sources que l'*Encyclopédie*. Légipont fait miroiter que le zèle des théologiens leur vaudra « un surcroît de bienveillance de la part de l'impératrice-reine, leur très gracieuse souveraine. Vous le savez, Monsieur, cette héroïne de notre siècle met toute sa confiance dans cette même religion [...] ». Personne ne met en doute les convictions chrétiennes de Marie-Thérèse. Mais Légipont aurait-il eu la naïveté d'ignorer celles des détenteurs du pouvoir ? La suite des événements allait le montrer : Nény, président du Conseil Privé, s'interpose entre journalistes et théologiens ; Philippe de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice, est impatient d'attirer à Bruxelles l'intelligentsia qui applaudirait à ses innovations ; Charles de Lorraine impose le silence à la Faculté ²⁶. Pourquoi avoir choisi Louvain plutôt que la Sorbonne ? Pourquoi ne pas s'adresser aux jésuites, bien en cour à Munich et disposant

des *Mémoires de Trévoux* aussi célèbres que combatives ? Quoiqu'il en soit, la censure edes théologiens donna entière satisfaction au « corps des curés de Liège ». En la recopiant (pp. 67-81), Légipont y retrouvait ses premières réactions, un peu mieux digérées toutefois puisqu'au lieu de passer du coq à l'âne au gré de l'actualité du *Journal*, les griefs y sont ramassés sous six chefs d'accusation :

1° Attentats aux bonnes mœurs que sont les pièces « lubriques » ; « fables amoureuses » admises dans un livre « dédié aux sciences » ; « impudence » d'un compte rendu d'une thèse de médecine.

2° et 3° Complaisance des journalistes à l'égard d'Antoine Collins et surtout de Voltaire. Leurs oracles sont exposés au milieu d'un concert d'éloges tandis que les objections sont mentionnées pour la forme. L'adulation des journalistes est inconditionnelle dès qu'il s'agit de Voltaire : « Nous ne ferons pas l'éloge de cet ouvrage : tout est dit quand on a nommé son auteur » (p. 71).

4° Le *Journal Encyclopédique* fait aussi la publicité en faveur des traits irrégieux répandus par Montesquieu. Alors que Légipont s'en prend aux *Lettres Persanes*, dont le « ridicule malin » n'échappe certes pas aux Louvanistes, ceux-ci réservent, à juste titre, plus d'attention à *L'Esprit des Lois*. S'y rallier, comme le *Journal Encyclopédique*, c'est reconnaître le primat du politique et ne considérer « la vertu et la religion que par rapport à l'Etat » (p. 75).

5° Incessante apologie de l'*Encyclopédie* et, en dépit des condamnations, enthousiasme pour ses « principes affreux » (p. 78).

6° Les journalistes encensent le livre *De l'Esprit*, en dépit de son « venin » et s'ingénient à mettre en vedette les passages les plus corrosifs : comparaison entre l'homme et le singe, la « vraie vertu » politiquement utile et « les vertus de préjugé », souveraineté morale de l'intérêt... (pp. 78-80).

Et les théologiens de conclure : « si un tel journal sortoit des presses de l'Angleterre, le scandale seroit bien moindre » qu'à Liège, bastion de l'Eglise romaine (p. 82).

Pour être moins prolixes que Légipont, les théologiens de Louvain, eux aussi, veulent faire front partout à la fois. Ils censurent tantôt un écart de langage, tantôt un sous-entendu sceptique, tantôt un dogme fondamental. Ils ne retiennent ni le bénéfice du

doute ni les circonstances atténuantes. Ils sont pressés d'en finir, c'est-à-dire de condamner et non plus de persuader.

Peu importe sans doute à Légipont puisqu'il obtient gain de cause : interdiction pure et simple du *Journal*. On devine la jubilation de notre apologiste en transcrivant ensuite (pp. 85-86) le mandement du 27 août 1759 et le satisfecit du pape Clément XIII.

D. Encore l'Affaire Raynal

La disparition d'une dizaine de pages (pp. 105-114), empêche de savoir quelles furent les activités du curé de Saint-Georges entre 1771 et 1782. A cette date, il avait compris que la proscription du *Journal Encyclopédique* était une victoire à la Pyrrhus, puisqu'il reprend la plume (pp. 104-115) ce qui nous vaut un fragment des dialogues imaginaires entre Paul Cadet (qui s'exprime par des citations empruntées aux partisans de Raynal) et le Paysan, qui dépouille la *Nymphe de Spa* de sa feinte innocence. Dialogue de sourds, confus, farci d'allusions ésotériques où Bassenge est désigné comme « le jeune frère », l'abbé Raynal comme « le très saint frère Thomas-Guillaume », aux ongles longs et crochus (p. 117) et Joseph II (qui reçoit Raynal à sa table) « le puissant frère Joseph ». Pour l'un ou l'autre trait bien ajusté ²⁷, combien d'invectives (« affreuse philosophie », « horrible dessein », « galimatias » du « brutal Raynal ») au cours d'une interminable tirade (pp. 116-121) déchirée çà et là de clameurs apocalyptiques :

« Que le tonnerre de Raynal, selon l'expression de l'insensé poète [= Bassenge] gronde, que les éclairs brillent et serpentent dans les airs, que l'orage crève, le monde est perdu. Le joug de la religion, celui des puissances, seuls qu'on connoît en Europe, feront place à l'empire des passions. Il n'y aura plus ni cagots, ni être rampans. Au lieu des temples consacrés au vrai dieu, Raynal, l'abominable Raynal en élèvera d'autres sur leur ruine à l'impudique Vénus : la volupté, l'infâme volupté est la déesse qu'il adore [...] ».

Fin du monde mise en scène par un prédicateur, orage d'opéra. Hélas, celui-ci ne se dissipe pas aussi joyeusement que

celui de la *Flûte enchantée* et le monologue du vertueux paysan se traîne au long des quatre dernières pages. Faut-il y voir un brouillon de l'ouvrage contre Raynal resté inédit ²⁸ ? La tempête dans un verre d'eau que souleva la *Nymphe de Spa* n'aurait pas gagné en intérêt si le factum de Légipont avait été diffusé. Il n'est mentionné ici que parce qu'il jalonne un changement d'attitude chez les apologistes. Le ton est plus vif, souvent emporté, à la limite de l'insulte. Le personnage du paysan, incarnation du bon sens populaire, vient à la rescousse de l'autorité morale. L'ancien professeur de théologie a renoncé, sinon au bras séculier ²⁹, du moins aux condamnations académiques ; bien pesamment, il s'es-saie à la fiction et, bon gré mal gré, au dialogue.

3. Pour une sociologie de la vulgarisation

A première vue, le registre du curé Légipont ne fait que confirmer ce que savaient déjà les historiens. La propagation des Lumières à Liège se ramènerait à deux actes répétant un même scénario en trois temps :

1756-1759 : installation de Rousseau et de son *Journal Encyclopédique* ; menées du clergé ; le prince-évêque condamne le *Journal* tandis qu'à Louvain les théologiens sont réduits au silence.

1781 : Raynal se réfugie à Liège puis à Spa ; poursuites intentées à son jeune admirateur Bassenge ; le prince-évêque condamne le poème de Bassenge mais obtient la démission de quatre ou cinq ecclésiastiques coupables d'excès de zèle.

A vrai dire, des différences subsistent et l'allure pré-révolutionnaire de l'Affaire Raynal s'impose à l'attention. A Liège, la violence de l'*Histoire philosophique et politique des Etablissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes* est moins souvent invoquée que la personnalité de Bassenge, qui allait militer durant la révolution patriotique liégeoise et les premières années du régime républicain.

N'y a-t-il pas quelque finalisme à interpréter trois-quarts de

siècle de vie intellectuelle à la seule lumière d'une révolution qui n'éclate qu'en 1789 et dont les ferments ne sont pas tous idéologiques ? N'est-ce pas se contenter de la façade politique que de braquer l'attention sur les individus (les princes-évêques, Marie-Thérèse ou Joseph II, Pierre Rousseau ou Raynal, le comte de Horion ou Bassenge, leurs admirateurs liégeois) ou les institutions répressives (synode, Parlement de Paris, Facultés de Théologie) ? Têtes couronnées et distributeurs de peaux d'âne ont-ils la moindre importance lorsqu'il s'agit d'expliquer les changements profonds qui métamorphosent la société : exaltation de la sensibilité individuelle, morale du bonheur, culte de ce qui est utile, foi dans le progrès et rejet des coutumes ? C'est par de tels traits et mille autres hardiesses que le XVIII^e siècle s'impose encore à notre admiration qui va au-delà des échos bien tempérés du *Journal Encyclopédique* ou des vers de caramel du jeune Bassenge.

Cela suppose que l'on s'interroge sur le contenu de l'*Aufklärung* européen et non sur la biographie des vedettes ; sur le rayonnement des Lumières et non sur les escarmouches locales trop souvent ressassées. C'est ce qu'a entrepris notre collègue M. Bland Addison (voir son article ci-dessous), qui non seulement traite dans son ensemble de la production livresque liégeoise (spécialités des imprimeurs et des libraires, relations d'affaires, coteries, concurrences, etc.) mais en outre, dégage son originalité par rapport aux nombreux autres centres de diffusion des livres. Il s'attache à débrouiller les questions ardues entre toutes que soulèvent la contrebande et les contrefaçons.

La *Crise de la Conscience* remonte au XVII^e siècle ; au XVIII^e, ce sont ses manifestations et ses cheminements qu'il faut élucider. Dans une telle perspective, on peut tirer parti de la banalité même de la situation. Le *Journal Encyclopédique* est une antenne, un écho d'autant plus fidèle que ses rédacteurs, s'ils ont du flair, ne se distinguent guère en tant que créateurs³⁰. Légipont leur a assez reproché d'emboîter le pas et d'encenser les célébrités. Et le curé de Saint-Georges, à son tour, a-t-il d'autre originalité que de faire du zèle et de dresser un catalogue des audaces adverses d'autant plus scrupuleux qu'il est lui-même vite effarouché, dépourvu d'humour et nullement tacticien ? Pour qui voudrait faire « l'exégèse des lieux communs » — au sens premier

du terme — les conditions idéales sont réunies. Le *Journal Encyclopédique* s'est fait le moniteur des causes déjà gagnées dans l'intelligentsia. Gilles Légipont, lui, dévoile où le bât blesse les traditionalistes : le déisme diffus leur semble plus menaçant que l'athéisme ; le sensualisme ambiant plus que l'amoralisme ; la toute-puissance de l'Etat plus que l'émancipation des citoyens.

Avant d'en avoir la certitude, bien des vérifications et des identifications seront nécessaires ³¹. Suggérons aussi un recours systématique à une « analyse du contenu » qui sache adapter les multiples ressources de cette méthode. Au lieu de s'en tenir à de puérils comptages du nombre de titres ou de pages, il importe de mesurer et de dater tour à tour :

1° les occurrences des mots les plus significatifs, chez Légipont, par exemple :

- p. 51, irréligion, impie ;
- pp. 51, 52, licencieux, obscène, impudicité ;
- p. 52, chimère, chaos d'iniquités ;
- p. 53, délire, extravagance ;
- pp. 60, 65, libertinage.

ou des mots rendus péjoratifs par l'épithète qui leur est d'habitude (mais combien de fois ?) accolée ;

- p. 65, « plume sale », « plume trempée dans le fiel » ;
- pp. 51, 60, « ridicule folie du pyrrhonisme », « affreux pyrrhonisme » ;
- p. 52, « horrible fatras du fatalisme » ;
- p. 66, « glaces de l'incrédulité ».

Lorsqu'elle aborde le domaine si révélateur que lui offrent les polémiques, l'histoire des mentalités ne peut s'offrir le luxe de rester dans le flou : nos contemporains veulent comprendre ce qui conditionne les réflexes, comment les croisés sont mobilisés.

2° l'apparition, le succès, la désuétude des stéréotypes. Tantôt, ce seront de rapides clichés : « cet esprit de tolérantisme qui affecte jusqu'à ceux qui devraient le combattre ».

Tantôt des héros exemplaires. Les journalistes exaltent les législateurs et approuvent l'honneur qui leur est fait « d'être regardés comme les organes de la divinité » (p. 62).

Tantôt des images subtilement inversées. Légipont accuse le coup lorsqu'il reproche aux journalistes d'associer le Coran et la Bible (pp. 59, 64), les Sybilles et les Prophètes ³², la vraie vertu et la vertu de préjugé.

Pour être difficiles à interpréter, les silences n'en sont pas moins éloquents. Les journalistes rêvent de « félicité », tandis que Légipont voit Raynal avec des ongles « longs et crochus », mais les uns et les autres se gardent bien de prononcer les mots d'enfer et de paradis. L'apologiste d'une religion révélée ne parle ni de péché ni de salut.

3^o les procédés rhétoriques. Nous commettrons bien des anachronismes aussi longtemps que nous ne pourrons isoler ce qui, dans les conflits d'idées du XVIII^e siècle, emportait la conviction. Avant de récrire un *Traité de l'Argumentation* à l'aide d'exemples empruntés aux seuls contemporains des Lumières, contentons-nous de repérer les armes que brandissent nos Liégeois. On s'en doute, Légipont recourt à l'argument d'autorité : ce n'est d'ailleurs pas souvent la citation empruntée à l'Écriture mais plutôt le verdict du Prince (pp. 51, 52, 62) ou de ses tribunaux (pp. 51, 52, 55, 65), parfois l'opinion depuis toujours admise (pp. 53-54, 65) ou celle de la hiérarchie (pp. 52, 55). D'entrée de jeu (p. 51), il se laisse entraîner dans des procès d'intention. Plus loin (p. 59), il insinue que les *Lettres Persanes* servent d'arsenal à qui veut « s'élever à la félicité par l'irréligion et le blasphème ».

A l'encontre du *Journal Encyclopédique*, l'indignation est soutenue et les foudres sont prises au sérieux. Plus tard, au temps de l'Affaire Raynal, la véhémence se fait sarcastique mais il n'y a place ni pour l'indulgence ni pour le rire libérateur, celui qui défoulerait tant de haines recuites. Or c'est le ton qui fait la chanson, et une analyse du contenu qui prétendrait l'ignorer laisserait échapper l'essentiel. En l'occurrence, nos champions n'ont pas eu à choisir. L'un est journaliste, l'autre enseignant. Les media qu'ils ont sous la main leur imposent des longueurs d'ondes incompatibles.

Dans son *Journal*, Pierre Rousseau mélange destins de l'univers et poésies fugitives. Il joue de toutes les cordes du sentiment

et de la raison. Chaque livraison touchera une multitude de lecteurs anonymes. Gilles Légipont ne se soucie pas de plaire, il réussit à forcer la main de son évêque en mettant en branle le grave appareil d'une Faculté de théologie. Il requiert, et le langage des initiés lui tient lieu d'éloquence.

Dans un *Reader's Digest* avant la lettre, une mode chasse l'autre : les applaudissements qui saluent Maupertuis sont couverts par le tapage que suscite Helvétius. Les censeurs, eux, évoquent inmanquablement ce héros d'un *limerick* qui tirait les moineaux à coups de canon. Quand ils déclenchent le tir de barrage de leurs lourdes sanctions juridiques, l'adversaire est envolé et tient déjà en haleine un autre public en l'occupant à autre chose. Hier comme aujourd'hui, le harcèlement prend au dépourvu les détenteurs du Pouvoir. Les détenteurs du Savoir ne s'en tirent pas mieux : habitués à assener des vérités massives du haut de leurs chaires, ils mettent du temps à saisir que la meilleure propagande se fait à demi-mots, par minuscules touches successives. Y a-t-il conviction mieux ancrée que par la captivante complicité qui unit auteur et lecteur et fait saisir à ce dernier la charge des allusions les plus anodines : « la vraie félicité » (p. 58), « la religion naturelle » (pp. 54-55) ? Ces mécanismes de la persuasion clandestine ont complètement échappé aux apologistes du XVIII^e siècle. Ils n'ont pas saisi l'innovation que représentait la presse périodique. A cette arme nouvelle, ils n'ont opposé que de vieilles parades : obtenir des princes la proscription de quelques coupables. Comme si l'opinion publique réagissait à la manière d'un prétoire !

En mettant en cause les media, le public, la stratégie d'une contestation, les réflexes conditionnés par la tradition, nous espérons avoir montré que le nœud du problème est d'ordre sociologique. Dès le siècle passé, les historiens ont élucidé les événements et leur chronologie ; il reste à savoir comment se propage toute innovation, et le succès des Lumières n'est qu'un cas d'épèce. En d'autres termes : comment se conquiert un public ? L'air du temps est plus subtil que les arguments écrits noir sur blanc et, sous cet angle, Gilles Légipont, qui décorait son église et fleurissait son style, ne rejoignait-il pas ses adversaires qui prétendaient apprivoiser la religion en la rendant naturelle et aimable ?

Paradoxe outré, à dessein de faire admettre que les Lumières ne se réduiront jamais au schéma sommaire que nous en ont laissé partisans et adversaires contemporains. Absorbés par leurs querelles, ils ne pouvaient prendre le recul nécessaire. C'est le privilège du sociologue, d'échapper aux contingences locales et de généraliser grâce à sa machine à explorer les Temps.

Au fil des générations, les Lumières ne se sont pas présentées sous des dehors immuables. N'ayant ni le même contenu, ni la même charge affective, ni les mêmes missionnaires, elles ne se sont pas heurtées aux mêmes résistances. A la première génération — à Liège du moins — appartient un Légipont qui, en apologiste, s'en prend à des journalistes encore sous le coup de la révélation toute neuve dont Voltaire et Montesquieu sont les hérauts. Dans les années 1780, la relève est prise par un Raynal plus virulent et, sur place, par un Bassenge impatient de braver la censure, tandis que, dans le camp adverse, militent Brosius et Feller, polémistes engagés plus que théologiens³³. Lorsque « Napoléon percera sous Bonaparte », le Pouvoir s'identifiera aux Lumières et il n'aura comme opposants qu'une poignée de réfractaires, les prêtres anti-concordataires, traqués par la police, réduits — comme Corneille Stevens — à la clandestinité. Déjà le débat est ailleurs : *Le Génie du Christianisme* n'a que faire des philosophes et des théologiens. En Allemagne, le piétisme de l'*Aufklärung*³⁴ ignore sereinement les conflits qui, durant plus d'un siècle, vont déchirer les intellectuels français... Quoi qu'il en soit des colorations nationales, elles n'abolissent pas des attitudes face à l'innovation, voire des comportements stéréotypés qui, eux, sont conditionnés par les media disponibles.

La plus traditionnelle de ces attitudes est d'attendre que l'orage passe de lui-même. Jean-Théodore de Bavière puis Charles-François de Velbruck, en princes absolus, avaient les moyens d'agir. Or, ils n'ont agité l'épouvantail des sanctions que parce que les extrémistes de leur synode ont fini par leur forcer la main. Le premier était trop épicurien pour aller au-devant d'ennuis avec Rome ; le second, plus débonnaire que bienfaisant, achevait son règne dans le désenchantement. L'un et l'autre étaient assez au courant de ce qui se racontait à Paris pour n'être guère affectés si un philosophe devait quitter Liège. Aucun des deux ne pressent

la Révolution et lorsqu'un sermonneur dénonce la subversion de l'ordre, ils y voient une figure de rhétorique.

Autrement militantes, les réactions d'un Gilles Légipont. Il dénonce, plaide, adjure ses supérieurs, écrit des lettres, accumule les références. Peine perdue. Ses moyens datent d'un autre âge. Ce sont ceux d'un professeur du séminaire : le magistère ex cathedra. Quand il s'essaie au dialogue, est-ce un hasard si son porte-parole, *Le Paysan*, monologue quatre pages sur dix ? L'adversaire ne peut être que déloyal ; ses machinations, préparées de longue main, prouvent assez la préméditation. L'obsession du complot subversif est banale en plein XVIII^e siècle, avant même de culminer dans l'œuvre d'un Barruel. Jacquet, évêque suffragant, ne conclut-il pas, après la saisie à Liège des livres « les plus exécrables » : « ce qui fait assez découvrir le dessein abominable que l'on avait formé d'infecter ce beau diocèse »³⁵ ? Légipont donne l'impression de soupçonner partout de noires intentions. En protestant de sa fidélité au comte de Ghistelles (un chanoine tréfoncier d'origine française qui s'en prenait à Pierre Rousseau), il souhaite se « relever d'une espèce de persécution que j'ai soufferte depuis quelques tems, fort bien connue à votre Seigneurie »³⁶.

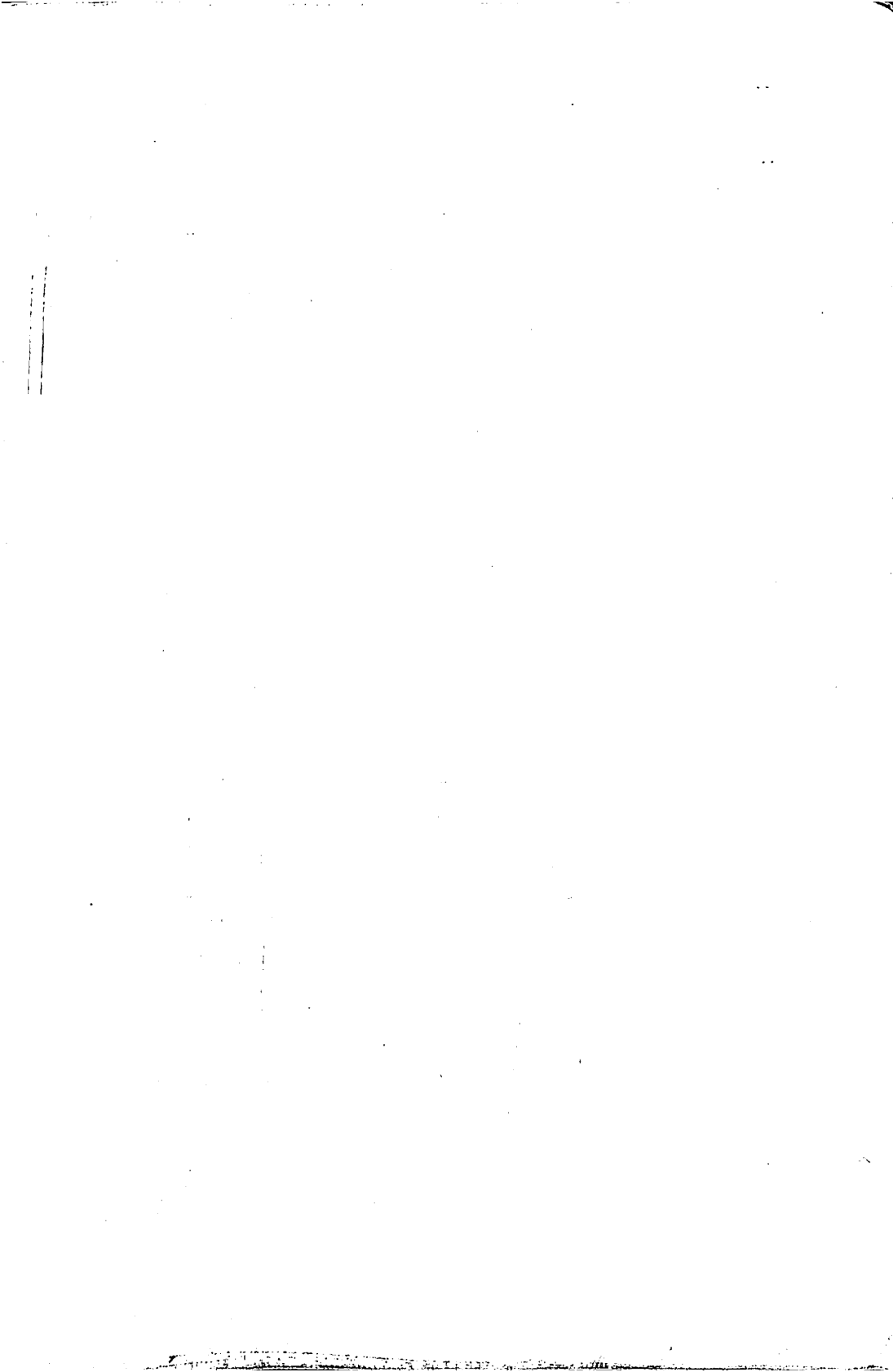
Bref, Légipont est à ce point anxieux de défendre l'orthodoxie sur toute la ligne qu'il en oublie la tactique élémentaire : passer à l'offensive sur le terrain adverse. Sans doute aperçoit-il la tartufferie des journalistes qui feignent de respecter la religion sans rater une occasion de la ridiculiser (pp. 60, 61, 68). Mais il est trop ignorant de ce qu'écrivent les philosophes pour exploiter leurs inconséquences, pour tirer parti, entre autres, de la hargne de Voltaire contre Maupertuis³⁷. D'autres armes restent à fourbir : ce sera l'œuvre des pamphlétaires contemporains de la Révolution puis des ultramontains. Tout se passe comme s'il fallait accomplir le long apprentissage de la guerre idéologique, s'essayer aux coups bas et consumer des trésors d'énergie avant d'opérer le salutaire retour sur soi-même, de retrouver le sens du relatif. Estimer l'autre parce qu'il vous oblige à rechercher la vérité ; on en est loin avec Gilles Légipont ! Pas un instant non plus il ne s'inquiète de savoir s'ils ont jamais été chrétiens, ses paroissiens, les mendiants de la ruelle de la Grasse Poule, ses supérieurs les dignitaires de la Cour, son évêque dont les bals

Éloge des Lettres persanes. dite page 59. éloge de l'encyclopédie. = tom. 5.
2^e part. éloge de l'encyclopédie, page 3. 4 et 5. = dite page 25 jusqu'à 40.
où l'auteur étale avec affectation les excès scandaleux, qui se sont glissés dans
l'ouvrage avec ceux des païens : il a soin cependant d'adoucir le tableau
des derniers. —

journaux de l'an 1757.

tom. 1. 2^e part. page 3. éloge de l'encyclopédie jusqu'à page 6. = tom. 1. 3^e part.
page 22-23. système des monades Leibniziennes. = tom. 3. 1^e part. l'on
remarque dans l'essai sur l'histoire universelle de par Mr de Voltaire et
dans d'autres pièces fugitives, que les journalistes mêlent adroitement, des
reflexions également fautes, et dignes de la plus sévère censure, contre le
nombre des martyrs, les conciles, le grecisme le grand, constantinien; le
plan enfin d'un parallèle entre toutes les religions, ou l'esprit du livre de
trois imposteurs, comme en supposant que moïse, non moins que mahomet,
et mis les hebreux en mouvement par l'esprit d'enthousiasme de. =
page 59 jusqu'à 66. = tom. 3. 2^e part. page 49 jusqu'à 62. = tom. 3.
3^e part. page 55 jusqu'à 15 touchant saint Justin, que l'on voudroit faire
sectateur de l'affreuse divinité, qu'a enseigné Spinoza. = tom. 9. 1^e part.
page 60 vers la fin jusqu'à 63. = tom. 9. 2^e part. page 3. jusqu'à 9. =
il est à remarquer que la plume de Mr de Voltaire dans l'essai sur
l'histoire de toute dégoûtante de fiel n'écrit rien à l'avantage de
l'église; tandis que mahomet est un grand homme, celle cy n'est que
politique, ambition, sceleratelle. Le journaliste cependant ne dit pas
moins que cet illustre écrivain ne respecte que la vérité. = tom. 9. 3

COMMENT TRAVAILLAIT GILLES LÉGIPONT: RELEVÉ DES PASSAGES SUS-
PECTS DANS LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE DE 1756 ET 1757. On notera, parmi
ceux-ci, l'éloge des Lettres persanes, de l'Encyclopédie et surtout de l'Essai sur l'histoire
universelle de Voltaire, où la plume de l'auteur apparaît « toute dégoûtante de fiel ». Légipont
souligne ici « l'esprit du livre des Trois imposteurs », la présence du spinozisme et de son
« affreuse divinité », et il déplore que Voltaire n'écrive décidément « rien à l'avantage de
l'Eglise »... — Liège, Archives de l'Etat.



masqués, plus que la piété, ont défrayé la chronique... Remontant aux causes, il ne se demande pas si les humanités classiques ne sont pas devenues une pépinière d'incrédules³⁸. A ses yeux, tout le mal vient des seuls philosophes. Ils incarnent l'erreur et le mensonge. Il ne faut donc rien leur concéder. Logiquement, voilà Légipont contraint de se battre sur tous les fronts à la fois, sans pouvoir reculer d'un pouce ! Les adversaires ne sont pas en face ; ils sont partout, insaisissables. Qui a jamais réduit au silence des auteurs de chansons, d'épigrammes, de livres, de journaux revenant sans cesse à la charge ? L'issue est fatale. Gilles Légipont a dû lire distraitement « Le lion et le moucheron ». Quant aux deux derniers vers de la fable, avaient-ils été médités par les philosophes, eux qui furent si vite récupérés par les despotes éclairés ?

NOTES

¹ Une première version de cet essai a été présentée à la séance du 20 décembre 1978 de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège. Nous y avons bénéficié des interventions de M. le Chanoine A. Cottiaux, président, de MM. C. Le Paige et A. Deblon, que nous tenons à remercier ici.

² Son père s'appelait Jean, sa mère Anne Sochlet; Archives de l'Etat à Liège [A.E.L.], *Registres paroissiaux*, Charneux, Baptêmes, n° 236, n° 6.

³ Olivier Légipont (1698-1756), historien, canoniste, philologue, bibliographe, est l'auteur de près de cinquante traités érudits répertoriés par Ferd. LOISE, dans *Biographie Nationale*, t. XI, col. 690-699, Bruxelles, 1891.

⁴ Joseph DARIS, « Notice sur le Séminaire de Liège », dans *Notices*, Liège, 1871, t. IV, 2^e partie, pp. 198-199, se fonde peut-être sur le Liber decretorum Seminarii, n° 29 r° (conservé à l'Evêché de Liège) qui relate en octobre 1735 qu'à la suite d'un concours de philosophie, G. Légipont a obtenu la moitié d'une bourse d'études. En 1757, G. Légipont, âgé de 40 ans, se qualifie d'ancien professeur en théologie au séminaire épiscopal; A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149, p. 46 et page de titre. Les matricules des universités de Louvain et de Pont-à-Mousson, pépinières de diplômés liégeois, ne mentionnent pas son nom.

⁵ A.E.L., *Cures*, Liège, Saint-Georges: patente en date du 23 janvier 1747 avec cachet de cire noire aux armes des de Berlo. Le lendemain, ayant comparu devant les examinateurs synodaux, G. Légipont est trouvé idoine par le vicaire général, comte de Rougrave. Les titres du comte de Berlo sont énumérés par le curé Légipont, qui dresse l'acte de son décès survenu le 26 janvier 1759; A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149.

⁶ E. HÉLIN, *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959, pp. 116-118. — Une population pauvre et réduite donne à penser que le casuel était maigre: la dotation de la cure, évaluée à 25 muids en revenus annuels, était une des plus chiches de la Cité; L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, XLVI, 1921, pp. 164 et 167, n. 1. Comme d'ordinaire, la dotation d'un jeune prêtre ne concerne qu'un minimum vital et non pas l'ensemble des ressources personnelles qui le font subsister tout au long de sa carrière; A.E.L., *Patrimoines presbytéraux*, 18, n° 99. M. André DEBLON nous signale en outre que G. Légipont fut tonsuré le 6 juin 1732 et reçut les ordres mineurs le 7 octobre 1736.

⁷ A.E.L., *Etats*, 91, n° 25 r°; *Prévôté*, 95, visite du 28 mars 1775; *ibid.*, 3, dossier n° 12 où le curé signale 220 bénéficiaires des distributions aux pauvres. Cfr N. PEREMANS, « Une enquête sociale en 1776 », *Leodium*, LIX, 1972, pp. 7 sv. et ci-dessous, note 19. Lorsque la révolution devint plus radicale, une assemblée de 78 paroissiens (dont 41 analphabètes) décide le partage des capitaux dont les intérêts alimentaient la mense des pauvres de Saint-Georges; A.E.L., *Notaire W. Bailly*, 30 août 1790.

⁸ A. LEVERT, *Contribution à l'histoire de la censure des livres à Liège au XVIII^e siècle*, Mémoire de licence, dactyl., Univ. de Liège, 1977, pp. 98, 101, n° 58, 107, 111, a minutieusement reconstitué la carrière des examinateurs synodaux et estime que Gilles Légipont a exercé ses fonctions de 1757 à 1788 avec une interruption sous le règne de Charles-Nicolas d'Oultremont. La date de 1747 est indiquée par J. DARIS, *Notices*, t. IV, 2^e partie, p. 198. Elle n'est qu'un *terminus a quo* dans le *curriculum vitae* que G. Légipont a écrit sur la page de titre de son registre; A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149. Les commissions d'examineur en 1784 et en 1792 sont mentionnées par L. LAHAYE, *Analyse des actes [...] du Scel des Grâces*, Liège, 1931, pp. 300, 365.

⁹ Le *Préliminaire de la Réponse des auteurs du Journal Encyclopédique à la Lettre de MM. les Docteurs en théologie*, Liège, 1759, p. 1, s'exprime comme suit: « Nous connaissons le curé qui jugea à propos, pour le Bien de la Religion, de se déshonorer par une pièce aussi misérable! Elle fut directement envoyée au Prince qui la renvoya au comte de Horion pour l'examiner. Ce ministre ne vit dans ce mémoire que l'ouvrage de la haine et de l'ignorance ».

Malgré l'imprécision de ses références, le chanoine J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, Liège, 1868, t. I, pp. 170-184, a été lu avec profit par ses adversaires comme par ses disciples. — H. FRANÇOTTE, *La propagande des encyclopédistes français au pays de Liège (1750-1790)*, Bruxelles, 1880, pp. 33-79, 202-216. — G. SIMENON, « L'incrédulité à la fin du XVIII^e siècle », *Rev. ecclésiast. du diocèse de Liège*, XVI, 1925, p. 348. Bien entendu, W. VAN HOECKE, « Les théologiens de Louvain et la cabale contre le *Journal Encyclopédique*, 1759 », *Lias*, I, 1974, pp. 63-69, qui a retrouvé dans les Archives du Grand Séminaire de Gand et publié la *Demande d'avis* signée par G. Légipont, est au courant de la démarche faite par le curé de Saint-Georges, au nom du *collegium* (concile ?) des curés de la Cité de Liège.

¹⁰ L.-E. HALKIN, « Contribution à l'histoire du *Journal Encyclopédique*, d'après les archives diplomatiques du Saint-Siège », *Bull. de l'Institut histor. belge de Rome*, X, 1930, pp. 225-245, publie 14 textes dont aucun ne mentionne Légipont. Celui-ci est cité d'après J. DARIS comme auteur, en 1758, de la *Vérité de la Religion*, et d'un rapport adressé par le Synode au Prince-Evêque. J. ROEGIERS, « L'intervention des autorités ecclésiastiques contre le *Journal Encyclopédique*. La correspondance du nonce apostolique à Bruxelles avec le secrétaire d'Etat à Rome à ce sujet (1759-1760) », *Lias*, I, 1974, pp. 99-117. A replacer dans un contexte plus général : IDEM, « De Leuvense Faculteit der theologie in de eeuw van de Verlichting », dans *Facultas S. Theologiae Lovaniensis, 1432-1797*, Leuven, 1977, pp. 433-494.

¹¹ L.-E. HALKIN, « Note sur Pierre Rousseau », *Bull. Inst. hist. belge de Rome*, XII, 1932, pp. 121-126. — J. KUNTZIGER, *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique au XVIII^e siècle*, Paris, 1879, pp. 17 et 19, fait deux brèves mentions de Légipont dans les trois chapitres qu'il consacre au *Journal Encyclopédique*. G. DE FROIDCOURT, *Pierre Rousseau et le Journal Encyclopédique à Liège (1756-1759)*, Liège, 1953, pp. 22-24, connaît le rôle joué par Légipont. On se référera, aux pages 71-73, à une utile bibliographie qu'il convient de compléter par : R. MORTIER, « L'influence philosophique », dans *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, Bruxelles, 1958, pp. 215-218, qui fait ressortir le retentissement des entreprises de P. Rousseau ; A. LEVERT, *op. cit.*, pp. 55, 72, 156, qui explique la procédure des poursuites ; J. VERCRUYSSÉ, « Les sciences naturelles et l'apologétique française au XVIII^e siècle », *Bull. de l'Inst. Voltaire de Belg.*, II, 1962, pp. 49-54 ; R.F. BIRN, *Pierre Rousseau and the philosophes of Bouillon*, Genève, 1964 ; W. VAN HOECKE, « Les théologiens de Louvain et la cabale contre le *Journal Encyclopédique*, 1759. La réfutation de la réponse des journalistes », *Lias*, III, 1976, pp. 139-248.

¹² J. DARIS, *Notices, op. cit.*, p. 199 et *Histoire, op. cit.*, p. 276. — VELBRUCK, *Lettres*, Liège, 1954, t. I, pp. 94-95. — L. LAHAYE, *Analyse des actes (...) du Scel des Grâces*, pp. 235-236.

¹³ J. DARIS, *Notices, op. cit.*, p. 199. — G. DE FROIDCOURT, *L'abbé Raynal au Pays de Liège*, Liège, 1946, pp. 19-73, fait un récit des mouvements en sens divers que suscita le séjour à Liège et à Spa de l'auteur de l'*Histoire philosophique*. Il ne cite pas le rôle — à vrai dire confidentiel — de G. Légipont.

¹⁴ *De morali christiana, divina ejus origine aliisque eo spectantibus...*, Liège, veuve S. Bourguignon, s.d., VI-VI-327 pp. in-12°. L'approbation par Nicolas VELARS, récollet, examinateur synodal, est du 31 janvier 1782. Elle fait état de ce que G. Légipont a été professeur de théologie et examinateur synodal.

¹⁵ Les ouvrages de l'abbé FRANÇOIS sont en tête de la liste des apologistes français recommandés dans *De morali christiana*, pp. 224-225 ; Bossuet, dont l'*Histoire Universelle* est citée pp. 235-236, y figure avec Pascal et Racine, mais après les lettres pastorales de l'archevêque de Lyon et de l'évêque du Puy, après Bergier, Pluche et l'abbé Nonnotte.

¹⁶ Aux A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149, brève notice nécrologique de la main de Jean-Léonard Corbesier, qui fit fonction de curé à partir de février 1795. Jusqu'au 28 janvier, G. Légipont rédige lui-même son registre paroissial. — Les calamités de l'hiver 1794-1795 sont évoquées dans les *Actes du Colloque de Démographie Historique*, Liège, 1965, pp. 494-496. — L. LAHAYE, *Les paroisses de Liège, op. cit.*, p. 182, n° 3.

¹⁷ L. LAHAYE cependant commente les curieux « Carnets de comptes de Jean Lintermans, chanoine de Saint-Jean Evangéliste à Liège », *Leodium*, XXXIII, 1939, pp. 51-63. Le chef-d'œuvre du genre reste le Livre de raison de Christophe Sauvageon, admirablement mis en valeur par G. BOUCHARD, *Le village immobile*, Paris, Plon, 1972, p. 22.

¹⁸ Initialement paginé de 1 à 125 par Gilles Légipont, le registre coté 149 souffre de 4 lacunes (pp. 1-8 compris, 47-50, 87-98, 105-114) : au total, 44 pages. Son signalement le plus récent est celui de G. HANSOTTE, R. FORGEUR, J. PIEYNS et M.P. LUX-MOSSAY, *Répertoire général des registres paroissiaux conservés dans la province de Liège*, Liège, 1977, p. 222.

¹⁹ Les mesures de police en question ne sont connues que par des placards imprimés, conservés aux A.E.L. — Lire N. HAESSENNE, *Un siècle d'histoire sociale. Les pauvres dans la province de Liège de 1730 à 1830. De la charité à la prévoyance sociale*. Thèse de doctorat, Liège, 1977, pp. 338 sv., 512 sv. Faut-il rapporter à l'enquête de 1776 sur les menses de pauvres ou au partage de 1790 la dernière page du registre où Légipont défend la gestion par les curés des œuvres destinées aux orphelins ? Ce fragment (p. 125) n'est pas daté. Cfr ci-dessus, n. 7.

²⁰ Texte latin conforme à celui qu'édite le *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1860, 3^e série, t. II, pp. 633-635, en omettant toutefois les instructions de Mouillard. — M. YANS, « La querelle des bans à Liège au XVIII^e siècle », *Annuaire d'histoire liégeoise*, IV, 1951, pp. 343-344, publie l'ampliation du 8 novembre.

²¹ A.E.L., *Reg. par.*, 149, pp. 37-43.

²² *Ibid.*, pp. 43-46. Légipont note que l'avis de cette fête est imprimé par J.F. Bassompierre sur un grand placard, affiché aux portes de toutes les églises et sur les places publiques ; il copie en marge l'approbation par J. Wadeux examinateur synodal et l'imprimatur du vicaire général Stoupi, le 24 mars 1756. Ce placard manque dans J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., Bruges, 1885, col. 568-573.

²³ Ils ne figurent pas dans la *Bibliographie liégeoise* de DE THEUX DE MONTJARDIN et aucun des auteurs qui ont traité de la condamnation du *Journal Encyclopédique* ne semble les avoir eus en main.

²⁴ Blondel, alors âgé de 22 ans, est l'auteur de *Loisirs philosophiques* auxquels fait écho le *Journal Encyclopédique*, t. VI, 2^e partie, pp. 78-86, 1^{er} septembre 1756. Notre propos n'étant pas d'éditer les écrits de Légipont (voir ci-dessous, n. 31), nous nous contentons ici d'un aperçu et nous ne relevons pas les redites, entre autres celles de la note (a) (pp. 62-63), qui revient sur la condamnation de l'*Encyclopédie*, du *De L'Esprit*, du déisme, du matérialisme. Ce passage, ajouté en 1759, note que les adversaires du culte célébré le dimanche supputent la perte causée par l'inaction des ouvriers. Plusieurs des arguments développés par G. Légipont dans son registre paroissial sont résumés par les 7 articles de la dénonciation publiée par W. VAN HOECKE, « Les théologiens de Louvain et la cabale... », *loc. cit.*, 1974, pp. 64-69. De nombreux passages sont exprimés identiquement de part et d'autre. Resterait à savoir si les variantes et les omissions sont significatives.

²⁵ Références des notes 9, 10 et 11 ci-dessus. La plupart des historiens se sont basés sur A.E.L., *Cathédrale, Fonds Ghisels*, 26, dont on ne sait trop par qui et pourquoi les pièces ont été collectionnées. Edition annotée par VAN HOECKE. « Les théologiens de Louvain et la cabale... », *loc. cit.*, pp. 69-86. A Bruxelles, Bibliothèque Royale, le Ms. 17686 C, intitulé *Mémoires historiques sur la suppression du Journal Encyclopédique*, provenant de la bibliothèque du chanoine Gasparoli, est resté anonyme. L'auteur, hostile aux journalistes et qui semble surtout désireux de justifier l'attitude des théologiens de Louvain (n^o 5 r^o) mentionne les curés de Liège sans nommer Légipont (n^o 2). A en juger d'après les majuscules et les minuscules (par exemple, n^o 14 r^o) des mêmes noms propres, son écriture n'est pas identifiable à celle de G. Légipont (par exemple A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149, p. 83).

²⁶ Bruxelles, Bibliothèque Royale, Ms. 17686 C, f° 4 v°, édité par H. FRANCOLTE, *op. cit.*, pp. 209-211. Au f° 5 r°, deux passages font allusion à l'interdiction, intimée aux partisans des théologiens, de publier une réfutation. La pièce J, aux f° 40-95 v°, est une réplique prête pour l'impression; cfr VAN HOECKE, *op. cit.*

²⁷ La perversion des mots, souvent reprochée aux contestataires: « la vertu est vice; le vice est vertu. La justice est persécution; la persécution est justice »; A.E.L., *Reg. par.*, Liège, 149, p. 116.

²⁸ Ci-dessus, note 13.

²⁹ Un appel de note reporté en bas de page 124 signale que le réquisitoire de l'Avocat général Séguier se vend chez Desoer, et la censure de Raynal par la Faculté de Théologie de Paris chez Lemarié, libraires à Liège.

³⁰ Nous partageons la sévérité de L.-E. HALKIN, *op. cit.*, p. 225, lorsqu'il place le *Journal Encyclopédique* « bien au-dessous » d'autres périodiques et il cite les *Nouvelles Ecclésiastiques* (organe des jansénistes, imprimé à Utrecht) et les *Mémoires de Trévoux* (organe des jésuites) qui depuis ont fait l'objet d'analyses exemplaires: B. PLONGERON, « Une image de l'Eglise d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1728-1790 », *Rev. Hist. de l'Eglise de France*, CLI, 1967, pp. 241-268, et Robert FAVRE, « Naissance d'une médecine pour le peuple sous le regard des journalistes de Trévoux »; Claude LABROSSE, « Les *Mémoires de Trévoux* et le roman (1730-1740) »; « Les jésuites et l'économie politique », dans *Etudes sur la presse au XVIII^e siècle*, Centre d'Etudes du XVIII^e siècle de l'Université de Lyon II, 1975, n° 2, pp. 5-26, 27-76, 117-163.

Dans le domaine économique et social, le *Journal encyclopédique* pâtit de la comparaison avec des feuilles moins littéraires: le *Journal de Commerce* (Bruxelles, depuis 1759), le *Journal économique* (Paris, depuis 1751), le *Journal de l'Agriculture, du commerce, des Arts et des Finances* (Paris, depuis 1765) abondent en articles originaux et solidement documentés. La formule adoptée par le *Journal Encyclopédique* le faisait naviguer dans le sillage des célébrités qui, trop souvent, se contentent d'amplifier des propos de salon. Cfr L. TRÉNARD, « Les préoccupations économiques et sociales de Voltaire », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, III, 1976, pp. 235-253.

³¹ Le relevé des erreurs que catalogue Gilles Légipont (pp. 63-65) est-il exhaustif? Ses citations ne sont-elles pas tronquées? Quelle est la part de ses griefs qui est endossée ou, au contraire, abandonnée par les théologiens de Louvain? Ceux-ci avaient-ils pris position antérieurement? Peut-on les rattacher à la tradition janséniste? Cfr ci-dessus, n. 11.

Dans le camp adverse, le *Journal Encyclopédique* prend-il parti dans les brouilles qui opposent les philosophes?

³² Depuis quand l'analogie est-elle devenue irrévérencieuse? A en juger par le plafond de la Sixtine, elle ne choquait pas l'entourage de Jules II. Encore une fois, il importe moins de monter en épingle une singularité que d'organiser le « dépistage de la métaphore par l'informatique » comme l'exprime justement un article d'André ROBINET, « Lexicographie philosophique de 'Nature' dans la *Profession de foi du vicaire savoyard* », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, V, 1978, pp. 23-42.

³³ Survol dans le chap. VI, intitulé *L'apologétique*, de P. HAZARD, *La pensée européenne au XVIII^e siècle*, Paris, 1946, t. I, pp. 98-123. — Analyse d'un cas typique par R. MORTIER, « Quand Monseigneur d'Hermopolis pastichait le jargon philosophique », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. V, 1978, pp. 11-21.

³⁴ Pour nous en tenir ici à un seul ouvrage écrit en français: B. PLONGERON, « Recherches sur l'Aufklärung catholique en Europe occidentale (1770-1830) », *Revue hist. mod. et contemp.* XVI, 1969, pp. 555-605.

³⁵ Lettre en date du 4 décembre 1759 adressée à Dosquet, évêque de Québec alors à Paris, dans J. DARIS, *Histoire... XVIII^e siècle*, t. I, p. 180.

³⁶ A.E.L., *Cathédrale, Fonds Ghisels*, 26, lettre de Légipont en date du 8 juin 1759. Le reste du texte et l'autre lettre de Légipont en date du 3 juin n'éclaircissent pas l'allusion. Intrigue de sacristie ou délire de l'interprétation?

³⁷ Modeste curé, Gilles Légipont ne s'enhardit pas à juger les souverains ou, du moins, il passe sous silence la ruine et l'humiliation infligée aux Liégeois par un Frédéric II qui en l'occurrence utilise Voltaire comme propagandiste à ses gages ; P. HARSIN, « Le premier exploit de Frédéric II, roi de Prusse : l'affaire d'Herstal », *Acad. r. de Belg., Bull. de la Cl. des Lettres*, 5^e série, LXIII, 1977, pp. 266-297.

Ne faudrait-il pas aller jusqu'à se débarrasser des réflexes conditionnés, dans nos pays, par deux siècles de liberté de pensée et se demander si, dans des sociétés hiérarchisées et autoritaires, ce que nous dénonçons comme ambiguïté ou duplicité n'est pas la condition normale de l'expression. Qu'on en juge par deux extraits d'un seul *Journal encyclopédique* (t. I, 2^e partie, Liège, 15 janvier 1756) :

« Ce n'est point au Peuple qu'on adresse la Vérité, parce qu'il est aussi dangereux de la lui dire que de l'annoncer aux Tirans ; cependant elle se présente dans ce livre [*La Vérité révélée...*, Londres, 1753] d'une manière assez singulière pour attacher tous les lecteurs (...). Voilà la liberté dangereuse avec laquelle on s'explique en Angleterre, indistinctement, sur toute sorte de matière » (pp. 36 et 42).

A la suite d'un poème *sur la Mort*, assez ridicule :

« Nous croyons qu'il fera d'autant plus plaisir à nos lecteurs qu'il annonce un Philosophe Chrétien, véritablement pénétré de ces vérités éternelles (...), leçon utile et frappante pour ces prétendus esprits forts qui travaillent sans cesse à se rendre célèbres par des systèmes hardiment impies qu'ils osent appeler la *Religion naturelle* » (p. 53).

³⁸ La question est posée dès 1713 au moins, selon H. BRÉMOND, *Autour de l'humanisme : d'Erasmus à Pascal*, Paris, 1936, p. 278.

Le déclin de la pratique religieuse et la chute des vocations ecclésiastiques sont depuis longtemps attestées dans des milieux populaires, quasi analphabètes et donc indifférents à la propagande des philosophes ; G. LE BRAS, « Secteurs et aspects nouveaux de la sociologie religieuse », *Cahiers inter. de sociologie*, 1946, p. 49. — « Idolâtres baptisez », voilà en quels termes le prieur Christophe Sauvageon (1700-1710) décrit les Solognots ; G. BOUCHARD, *Le village immobile*, p. 341.

